



Taux de chômage annuel de branche

La DADS (Déclaration annuelle de données sociales) permet de diviser les salariés d'une branche en deux catégories :

- ▶ ceux ayant connu une période de chômage indemnisé au cours de l'année considérée ;
- ▶ ceux n'ayant pas connu de période de chômage indemnisé au cours de l'année considérée.

Il est donc possible de calculer le « taux de chômage annuel de branche » par le ratio :

$$\frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisé en 2010}}{\text{Effectif total des salariés de la branche}}$$

Ce ratio permet de mesurer le chômage indemnisé dans une branche et de caractériser les salariés qui ont eu une ou plusieurs période de chômage indemnisé.

La notion « taux de chômage annuel de branche » se distingue de celle utilisée par Pôle Emploi « taux de chômage » qui compte le nombre de demandeurs d'emploi à une date donnée pour un métier donné.

Les données contenues dans ce document sont issues de l'échantillon au 12^e produit par l'Insee, à partir de la DADS 2010 pour les salariés des cabinets d'experts en automobile¹. Comme toute donnée issue d'un échantillon, elles doivent être interprétées en tenant compte d'une marge d'erreur d'environ 5 %.

La branche des entreprises et des cabinets d'experts en automobile est une branche à effectifs faibles (5 532 salariés en 2010). L'échantillon au 12^e constitue des effectifs trop réduits pour certaines sous-populations qui ne sont pas significatifs et ne peuvent pas être interprétés. Ils ne figurent donc pas dans les tableaux.

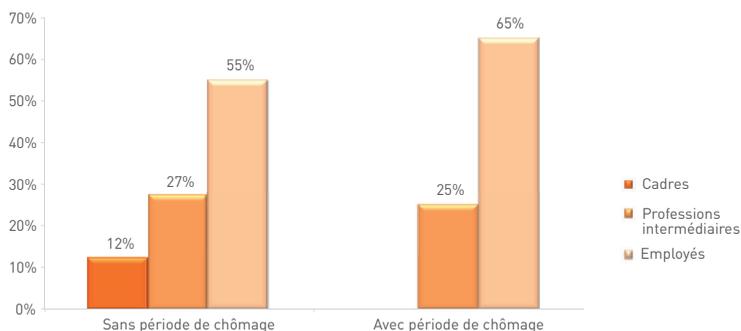
Clé de lecture :

Dans la catégorie « cadres », 95 % des salariés n'ont pas connu de période de chômage et 5 % en ont connu.

▶ Chômage annuel pour chaque catégorie sociale

| | Sans période de chômage | | Avec période de chômage | | Total | |
|----------------------------|-------------------------|-------------|-------------------------|------------|--------------|--------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Cadres | 624 | 95 % | 36 | 5 % | 660 | 100 % |
| Professions intermédiaires | 1 380 | 92 % | 120 | 8 % | 1 500 | 100 % |
| Employés | 2 796 | 90 % | 312 | 10 % | 3 108 | 100 % |
| Ouvriers | 252 | 95 % | | | 264 | 100 % |
| Total / moyenne | 5 052 | 91 % | 480 | 9 % | 5 532 | 100 % |

▶ Chômage annuel par catégorie sociale



¹ Pour une information complète sur la source des données utilisées – DADS 2010 – et la définition des indicateurs, le lecteur est prié de se reporter au document principal : chômage des salariés des professions libérales.

Clé de lecture :

39 % des salariés sans période de chômage ont moins de 35 ans, 46 % entre 30 et 50 ans et 15 % plus de 50 ans.

► Chômage annuel par tranche d'âge

| | Moins de 35 ans | 35-50 ans | 50 ans et + | Total |
|------------------------------|-----------------|-------------|-------------|--------------|
| Sans période de chômage | 39 % | 46 % | 15 % | 100 % |
| Avec période de chômage | 50 % | 40 % | 10 % | 100 % |
| Ensemble des salariés | 40 % | 45 % | 15 % | 100 % |

Clé de lecture :

54 % des salariés sans période de chômage travaillent dans une entreprise de moins de 10 salariés et 46 % dans une entreprise de plus de 10 salariés.

► Chômage annuel par taille d'entreprise

| | Moins de 10 salariés | Plus de 10 salariés | Total |
|------------------------------|----------------------|---------------------|--------------|
| Sans période de chômage | 54 % | 46 % | 100 % |
| Avec période de chômage | 58 % | 43 % | 100 % |
| Ensemble des salariés | 54 % | 46 % | 100 % |

Clé de lecture :

56 % parmi les salariés en CDD n'ont pas connu de période de chômage et 45 % en ont connu.

► Chômage annuel par type de contrat de travail

| | Sans période de chômage | Avec période de chômage | Total |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------|
| CDD | 55 % | 45 % | 100 % |
| CDI | 95 % | | 100 % |
| Ensemble des salariés | 91 % | 9 % | 100 % |

Clé de lecture :

20 % des salariés avec période de chômage ont cumulé moins de trois mois de durée de contrats de travail.

► Durée des contrats de travail des salariés ayant connu une période de chômage

| Durée des contrats de travail | Avec période de chômage |
|-------------------------------|-------------------------|
| Moins de 3 mois | 20 % |
| 3 mois - 6 mois | 30 % |
| 6 mois - 9 mois | 28 % |
| 9 mois et plus | 22 % |
| Total | 100 % |